

ACTION URGENTE

DES HOMMES DÉTENUS ARBITRAIREMENT DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES

George Livio Bahara, l'un des hommes détenus arbitrairement dans une prison située au siège du Service national de la sûreté (NSS), à Djouba, a été libéré le 25 mai. Mike Tyson, un autre détenu, est décédé le 29 juin dans cette prison. Vingt et un hommes y sont toujours détenus dans des conditions déplorables et privés de soins médicaux adéquats.

George Livio Bahara, journaliste à Radio Miraya, a été arrêté le 22 août 2014 à Wau, capitale de l'ancien État du Bahr el Ghazal occidental. Il a passé deux nuits en détention aux mains du NSS dans le quartier de Riverside, à Wau, avant d'être transféré au siège du NSS dans le quartier de Djebel, à Djouba, le 24 août 2014. L'ordre de le relâcher a été donné par la Présidence le 24 mai et il a été libéré sans inculpation le 25. **Justine Wanawila** et **Martin Augustino** ont été arrêtés à Wau à peu près au même moment que George Livio et sont toujours détenus.

Mike Tyson est décédé le 29 juin à la prison du NSS et son corps a été emmené à l'hôpital universitaire de Djouba. Il avait été arrêté à la mi-2014 à Ikotos (État d'Équatoria), où il résidait, et détenu initialement au centre de Riverside, à Djouba, avant d'être transféré au siège du NSS à la fin de 2016. Amnesty International est convaincue que les mauvaises conditions de détention et l'absence de soins médicaux ont contribué à sa mort.

L'organisation est préoccupée par la santé physique et mentale d'au moins 21 autres détenus, dont la plupart sont accusés d'avoir communiqué avec le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Opposition (MPLS/APLS-O) ou de l'avoir soutenu, sans pour autant avoir été inculpés d'une quelconque infraction. Ils sont privés du droit de comparaître dans les meilleurs délais devant un juge et du droit de contester la légalité de leur détention. Certains sont détenus au secret et ne peuvent voir ni leur famille ni un avocat. Amnesty International a recueilli des informations selon lesquelles les détenus étaient nourris pas intermittence, certains ne recevant même pas un repas par jour. **James Gatdet**, qui a été expulsé illégalement par le Kenya le 3 novembre 2016, est détenu à l'isolement depuis près de sept mois, privé de lumière naturelle et d'activité physique, et ses contacts humains sont extrêmement limités.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- insistez pour que les autorités sud-soudanaises inculpent et traduisent en justice rapidement les personnes toujours détenues par le NSS s'il existe des preuves crédibles d'une infraction reconnue ou, dans le cas contraire, qu'elles les libèrent immédiatement ;
- engagez-les à veiller à ce que ces personnes ne soient pas victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- priez-les instamment de leur permettre d'avoir accès à des soins médicaux adéquats, de consulter l'avocat de leur choix et de recevoir des visites de leur famille ;
- demandez-leur de diligenter sans délai des enquêtes efficaces et impartiales sur les pratiques du NSS en matière de détention, y compris sur les disparitions forcées, les morts en détention, la torture et les autres formes de mauvais traitements, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort ;
- exhortez-les à accorder rapidement des réparations suffisantes aux personnes libérées sans inculpation, y compris des moyens de réadaptation physique et psychologique.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 31 AOÛT 2017 À :

Président de la République

Salva Kiir Mayardit

@RepSouthSudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Ministre du Service de sécurité nationale

après du président de la République

Obuto Mamur Mete

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice

Paulino Wanawilla Unango

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number, Email address, Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 87/16.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr65/6283/2017/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES HOMMES DÉTENUS ARBITRAIREMENT DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début du conflit armé au Soudan du Sud, en décembre 2013, les arrestations arbitraires, les détentions prolongées et les disparitions forcées de personnes considérées comme des opposants au régime se sont multipliées ; elles sont orchestrées par le Service national de la sûreté (NSS) et la Direction du renseignement militaire. Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas de détention arbitraire par le NSS dans divers centres, où les détenus sont souvent victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Amnesty International craint que, outre les 21 hommes, de nombreuses autres personnes soient détenues arbitrairement dans des conditions déplorable, non seulement au siège du NSS à Djouba mais aussi dans d'autres lieux de détention gérés par cet organe ou par l'armée sur l'ensemble du territoire.

La Loi de 2014 relative au NSS accorde à cet organe des pouvoirs étendus en matière d'arrestation et de détention sans prévoir de surveillance judiciaire ni de garanties contre d'éventuels abus. Ce texte ne précise pas que les détenus ne peuvent être placés que dans des lieux de détention officiels et ne garantit pas les droits élémentaires à une procédure régulière comme le droit à un avocat ou le droit d'être jugé dans un délai raisonnable. Il donne carte blanche au NSS pour continuer à pratiquer la détention arbitraire comme il l'a toujours fait et même à y avoir de plus en plus recours, ce en toute impunité.

Au centre de détention situé au siège du NSS, dans le quartier de Djebel, les détenus consomment des aliments peu variés (haricots et *ugal*) et la plupart d'entre eux dorment sur le sol. Certains ont été battus, en particulier pendant les interrogatoires ou à titre punitif. Les détenus ne peuvent sortir qu'une fois par semaine pendant environ une heure. En raison des mauvaises conditions de détention ainsi que de l'accès insuffisant aux soins médicaux, la santé de plusieurs détenus s'est gravement détériorée. Certains ne pourraient pas marcher et présenteraient des symptômes comme du sang dans les urines, les selles et les vomissements. Des détenus souffrent de problèmes médicaux préexistants, notamment d'hypertension, qui se sont aggravés au cours de leur détention. En juillet 2016, un détenu est mort, apparemment des suites d'une parasitose intestinale qui n'avait pas été soignée. James Lual et Anthony Nyero, des membres du personnel de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), sont toujours détenus également et n'ont pas été inculpés ni déférés à un tribunal.

Nom : Angelo Banaveso, Ayume Dada, Chandiga Felix, Daniel Bakumba, Davide Peter, Emilio Paul, James Gatdet, John Mboliako, Justin Wanis, Justine Wanawila, Lado James, Lokolong Joseph, Martin Augustino, Michael Sokiri, Ochaya Godfrey Saverio, Ocitti Richard Okumu, Otihi Lawrence, Sokiri Felix Wani, Tartisio Oshini, Timothy Nyewe Mori, William Endley

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 87/16, AFR 65/6747/2017, 20 juillet 2017